

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MACROFAN POWER ADDITIVE
Code du produit : L0MT0405

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Peintures, vernis et émaux
Nature chimique : Additif pour vernis

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Lechler SpA
Via Cecilio 17
22100 Como- CO-
Téléphone : +39031586111
Téléfax : +39031586206
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : safety@lechler.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel. +39-031-586301 Fax +39-031-586299

Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | |
|---|---|
| Liquides inflammables, Catégorie 3 | H226: Liquide et vapeurs inflammables. |
| Irritation cutanée, Catégorie 2 | H315: Provoque une irritation cutanée. |
| Irritation oculaire, Catégorie 2 | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 | H317: Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Mutagenicité sur les cellules germinales, Catégorie 2 | H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B | H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 2 | H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3 | H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Toxicité spécifique pour certains organes | H373: Risque présumé d'effets graves pour les |

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

cibles - exposition répétée, Catégorie 2 organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

| | |
|--------|--|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H360FD | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence :

| | |
|----------------------|---|
| Prévention: | |
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. |
| P260 | Ne pas respirer les vapeurs. |
| P280 | Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. |
| Intervention: | |
| P308 + P311 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P362 + P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| P370 + P378 | En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction. |

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 123-86-4 acétate de n-butyle
- 1065336-91-5 Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate
- 77-58-7 dilaurate de dibutylétain
- 123-81-9 di(S-thioacétate) d'éthylène
- 7575-23-7 tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol

Etiquetage supplémentaire:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Dissolution liquide

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration [%] |
|---|--|---|----------------------|
| xylène | 1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32 | Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Note C | >= 25 - < 30 |
| acétate de 2- butoxyéthyle | 112-07-2 203-933-3 01-2119475112-47 | Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 | >= 10 - < 12,5 |
| bis(3- mercaptopropionate) d'éthylène | 22504-50-3 245-044-3 | Acute Tox. 4; H302 Aquatic Chronic 2; H411 | >= 1 - < 2,5 |
| Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6- pentamethyl-4- piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6- pentamethyl-4-piperidyl sebacate | 1065336-91-5 915-687-0 01-2119491304-40-0000 | Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 1 - < 2,5 |
| dilaurate de dibutylétain | 77-58-7 | Muta. 2; H341 | >= 1 - < 2,5 |

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

| | | | |
|---|--|---|-----------------|
| | 201-039-8 01-2119496068-27 | Repr. 1B; H360FD STOT SE 1; H370 STOT RE 1; H372 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | |
| Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) | 919-446-0 01-2119458049-33 | Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 STOT RE 1; H372 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 Note P | >= 0,1 - < 1 |
| di(S-thioacétate) d'éthylène | 123-81-9 204-653-4 | Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 | >= 0,1 - < 1 |
| tétrakis(3-mercaptopropionate) de pentaérythritol | 7575-23-7 231-472-8 01-2119486981-23-0000 | Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 0,1 - < 0,25 |
| bis(isopropyl)naphtalène | 38640-62-9 254-052-6 01-2119565150-48-0000 | Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 0,1 - < 0,25 |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : | | | |
| acétate de n-butyle | 123-86-4 204-658-1 01-2119485493-29 | EUH066 Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 | >= 50 - < 70 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

| | |
|---------------------------------|---|
| peau | Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Prévoir des douches sur le lieu de travail |
| En cas de contact avec les yeux | : Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin. Prévoir des lave-yeux sur le lieu de travail Enlever les lentilles de contact. |
| En cas d'ingestion | : En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin. Ne PAS faire vomir. Garder tranquille. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------|---------------------------------|
| Symptômes | : Pas d'information disponible. |
| Risques | : Pas d'information disponible. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------|--|
| Traitement | : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable. Demander conseil à un médecin. |
|------------|--|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Ne PAS utiliser un jet d'eau. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent |
|--|---|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.
Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Ventiler la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Endiguer.
Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Bien mélanger avant l'emploi
Après l'emploi, stocker dans un conditionnement bien fermé
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
Défense de fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 35°C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de lumière de soleil directe.
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- : Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

| Composants | No.-CAS | Valeur | Paramètres de | Mise à jour | Base |
|------------|---------|--------|---------------|-------------|------|
|------------|---------|--------|---------------|-------------|------|

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

| | | | contrôle | | |
|----------------------------|-----------|--|----------------------------------|------------|------------|
| n-butyl acetate | 123-86-4 | TWA | 150 ppm 713 mg/m ³ | 2007-01-01 | ACGIH |
| | | STEL | 200 ppm 950 mg/m ³ | 2007-01-01 | ACGIH |
| xylene | 1330-20-7 | TWA | 50 ppm 221 mg/m ³ | 2000-06-16 | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | : | peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif | | | |
| | | STEL | 100 ppm 442 mg/m ³ | 2000-06-16 | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | : | peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif | | | |
| Butilglicole Acetato | 112-07-2 | TWA | 20 ppm 133 mg/m ³ | 2000-06-16 | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | : | peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif | | | |
| | | STEL | 50 ppm 333 mg/m ³ | 2000-06-16 | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | : | peau: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peauIndicatif | | | |
| Dibutyl Tin Dilaurate | 77-58-7 | TWA | 0,1 mg/m ³ | | ACGIH |
| Information supplémentaire | : | Etain | | | |
| | | STEL | 0,2 mg/m ³ | | ACGIH |
| Information supplémentaire | : | Etain | | | |

DNEL

Hydrocarbures, C9-C12, n-
alcanes, iso-alcanes, cycliques,
aromatiques (2-25%)

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 330 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 71 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

acétate de n-butyle : Utilisation finale: Utilisation professionnelle
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux
Durée d'exposition: 8 h
Valeur: 7 ppm

Utilisation finale: Utilisation professionnelle
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux
Valeur: 48 mg/m³

PNEC
acétate de n-butyle : Eau
Valeur: 0,18 mg/l

Sol
Valeur: 0,093 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.
Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)

Protection des mains : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)
En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.
Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.
Des crèmes barrières peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, mais elles ne doivent pas être appliquées après l'exposition.
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Se laver les mains avant de commencer à travailler et les couvrir

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

d'une crème protectrice

Protection des yeux : Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

Protection de la peau et du corps : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.
Le personnel doit endosser vêtements de protection
Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------------|----------------------------|
| Aspect | : liquide |
| Odeur | : de solvant |
| Point d'éclair | : > 23 - 55 °C |
| Température d'inflammation | : non déterminé |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : Non applicable |
| pH | : non déterminé |
| Point de congélation | : Non applicable |
| Point d'ébullition | : non déterminé |
| Pression de vapeur | : 1 hPa à 50 °C |
| Densité | : 0,8966 g/cm ³ |
| Hydrosolubilité | : non déterminé |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Solubilité dans d'autres | : non déterminé |

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

solvants
Temps d'écoulement : 14 s
6 mm
Méthode: ISO/DIN 2431 '84

Densité de vapeur relative : Non applicable

Taux d'évaporation : non déterminé

9.2 Autres informations

Teneur en solides : 4,92 %

Contenu en composés organiques volatils (COV) : 95,08 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Nos produits sont réalisés conformément aux conseils de sécurité afin d'éviter toute décomposition et dégradation dans les conditions
Considéré le type de produit, il serait mieux de le garder dans son conditionnement original évitant ainsi de le transférer.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

Décomposition thermique : Non applicable

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg, Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l, 4 h, vapeur, Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg, Méthode de calcul
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau., Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
- Information supplémentaire : Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

Composants:

xylène :

- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

acétate de 2-butoxyéthyle :

- Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg, Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Reaction mass of Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and Methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 3.230 mg/kg, Rat

dilaurate de dibutylétain :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: 2.071 mg/kg, Rat, OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, Lapin, OCDE ligne directrice 402
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin, Résultat: Irritant pour les yeux.

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, iso-alcane, cycliques, aromatiques (2-25%) :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 15.000 mg/kg, Rat
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 13,1 mg/l, 4 h, Rat,
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 3.400 mg/kg, Lapin

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

12.1 Toxicité

- Toxicité pour les poissons :
- Remarques:
Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Toxicité pour les poissons
Reaction mass of
Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-
piperidyl) sebacate and
Methyl 1,2,2,6,6-
pentamethyl-4-piperidyl
sebacate :
- CL50: 0,97 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50: 7,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50: 0,9 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
- dilaurate de dibutylétain :
- CL50: 1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
- CL50: 2 mg/l
- Espèce: Leuciscus idus(Ide)
- Hydrocarbures, C9-C12, n-
alcanes, iso-alcanes,
cycliques, aromatiques (2-
25%) :
- CL50: 10 - 30 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)
Reaction mass of
Bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-
piperidyl) sebacate and
Methyl 1,2,2,6,6-
pentamethyl-4-piperidyl
sebacate :
- NOEC: 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

- Biodégradabilité : Donnée non disponible

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Le produit contient des substances (décrites dans le chapitre 3) qui sont dangereuses pour l'environnement
Tenir compte de la concentration de chaque substance afin d'en évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
150110*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1263

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

IMDG : UN 1263

IATA : UN 1263

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR PAINT RELATED MATERIAL

IMDG PAINT RELATED MATERIAL

IATA Paint related material

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

Dispositions spéciales : Prescription particulière 640E

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

EmS Code : F - E, S - E

IATA

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Interdite et/ou contrôlée

| | |
|----------|---|
| 123-86-4 | acétate de n-butyle |
| 77-58-7 | dilaurate de dibutylétain |
| | Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) |

Numéro de Code MAL : 4-6 (1993)

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

3.031-m3 air/10 g

Classification de risque selon le VbF : Point d'éclair 21 °C à 55 °C, à 15 °C non miscible dans l'eau
Liquides inflammables particulièrement dangereux

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : pollue fortement l'eau
VWVWS A4

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.
Règlement (CE) No. 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

| | |
|--------|--|
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H360FD | Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |
| H371 | Risque présumé d'effets graves pour les organes. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 830/2015

MACROFAN POWER ADDITIVE

Version 1.5

Date de révision 08.11.2017

Date d'impression 05.02.2019

mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.